

RAPPORT N° 427 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 FEVRIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 10 au 17 février 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins sept (7) personnes ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui a été arbitrairement arrêté par des agents du SNR (Service National de Renseignement) en province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la nuit de mercredi à jeudi 8 février 2024, vers 1 heure du matin, Frédéric Nzikobanyanka et son épouse Geneste Nabarondo ont été assassinés à coup de grenade larguée par des individus non identifiés dans leur chambre à coucher à leur domicile situé sur la colline de Nyunzwe de la zone de Nyamugari, en commune de Marangara de la province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des sources locales, le mobile de l'assassinat de Frédéric Nzikobanyanka, qui était un membre du parti CNL et de son épouse n'est pas encore déterminé, mais les habitants de la colline de Nyunzwe pensent que leur assassinat serait lié à une campagne d'actes d'intimidation et de harcèlement des militants du CNL en cours dans plusieurs localités du territoire national.

- A la tombée de la soirée de dimanche 11 février 2024, un homme connu sous le nom d'Ismaïl Nizigiyimana alias Mangarara, âgé d'une cinquantaine d'années, a été abattu par balles tirées par un policier, non loin du chef-lieu de la commune de Rugombo et de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

- Dans la matinée de lundi 12 février 2024, un jeune homme connu sous le prénom de Kelly, âgé de 20 ans, est mort des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par des Imbonerakure à la 1^{ère} avenue du quartier de Nyamugari, en commune et province de Gitega (centre du Burundi), sur l'instigation d'une femme prénommée Félicité, également militante du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Selon des témoins de la scène horrible, alors que le jeune Kelly, distributeur de produits de la Brarudi¹ sur un chariot, partageait le 9 février 2024 un verre de bière avec cette femme âgée de 55 ans, dans un bistro situé à la 1^{ère} avenue du quartier de Nyamugari, communément appelé « *Kuri CEPGL*² », Félicité a, à un moment donné, commencé à crier que son argent d'une somme de huit cent mille francs burundais avait été volé par Kelly. Malgré les dénégations du jeune Kelly, Félicité a dans la foulée appelé par téléphone des Imbonerakure de la localité afin qu'ils viennent lui « rendre justice ». C'est ainsi qu'ils sont arrivés en trombe et se sont rués sur Kelly pour lui administrer violemment des coups et blessures à tel point qu'il ne parvenait plus à se relever.

Les mêmes sources ont précisé que Kelly a été évacué, dans un état très critique, au centre de santé « Lueur d'espoir de Gitega » pour des soins intensifs.

SOS-Torture Burundi a appris qu'après avoir pris connaissance de la triste nouvelle, les membres de la famille de Kelly ont tenté de se faire justice sur l'instigatrice, mais que Félicité s'est réfugiée à un poste de police situé au même quartier de Nyamugari. Elle demande une enquête approfondie et impartiale afin que tous les auteurs du meurtre de Kelly soient arrêtés et punis conformément à la loi.

¹ Brasseries et limonaderies du Burundi.

² Communauté économique des pays des grands lacs.

- Dans la journée de lundi 12 février 2024, le corps sans vie de Justin Bucumi a été découvert sur la transversale 3 de la colline de Gasenyi-centre, dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a reçu plusieurs coups de pioche au niveau de la tête.

- Dans la matinée de mardi 13 février 2024, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Carine Ngendakumana, âgée d'une quarantaine d'années, a été retrouvé sur la Transversale 3 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, à une cinquantaine de mètres d'une position militaire.

Selon des sources locales, le corps de la victime avait été décapité à coups de machette et était couvert de blessures partout.

- Dans la nuit de mercredi 14 février 2024, une militante du CNDD-FDD connue sous le nom de Félicité Sinzohagera a été décapitée par des individus non identifiés qui l'ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyangurube de la zone de Rugege, en commune de Butaganzwa de la province de Ruyigi (est du Burundi).

Selon des sources locales, le mobile du crime n'a pas été élucidé.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence des assassinats ciblés au Burundi, plus particulièrement dans les communes de Buganda et de Rugombo de la province de Cibitoke, et demande des enquêtes minutieuses et approfondies pour découvrir les auteurs de ces actes ignobles et les traduire devant la justice.

2. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la journée de jeudi 8 février 2024, un militant du parti CNL connu sous le nom de Désiré Bizimana a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et des Imbonerakure qui l'ont retrouvé sur son lieu de travail dans une ferme de Buringa de la commune de Gihanga.

Selon des témoins ayant assisté à son arrestation, Désiré Bizimana a d'abord été conduit *manu militari* au cachot du commissariat communal de la police à Gihanga avant d'être transféré le lendemain en mairie de Bujumbura par des agents du SNR où il est détenu dans un lieu tenu secret.

Les mêmes sources ont précisé que l'arrestation arbitraire de Désiré Bizimana serait liée à une pseudo-enquête sur la disparition forcée du responsable des jeunes de ce parti CNL dans la localité de Buringa, Georges Nimbona alias Manyenye, qui a été enlevé par des agents du SNR dans la nuit du 28 janvier 2024 vers 22h30.

SOS-Torture Burundi dénonce la recrudescence d'actes de harcèlement envers les militants du CNL qui dénotent un climat tendu d'intolérance politique dans un contexte électoraliste biaisé où le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, voudrait pratiquement concourir seul.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS